



Avis définitif
sur le Schéma directeur
et
le Projet d'agglomération
de Lille Métropole

Adopté en séance plénière du 19 septembre 2002

Avis définitif sur le Schéma directeur et le Projet d'agglomération de Lille Métropole

Adopté en séance plénière du 19 septembre 2002

Lors de la séance d'installation du Conseil de développement du 29 mars 2002, le Président de Lille Métropole Communauté urbaine a saisi officiellement le Conseil de développement de Lille Métropole pour qu'il émette un avis sur deux documents stratégiques pour la Métropole :

- le **Schéma directeur** dont le projet arrêté au 10 décembre 2001, est soumis à une large consultation en 2002 avant une approbation définitive devant intervenir avant le 1^{er} janvier 2003,
- le **Document Commun d'Orientation " Vers un Projet d'agglomération "**, adopté en juin 2000 par le Conseil de Communauté et devant donner lieu à l'élaboration d'un Contrat d'agglomération entre 4 partenaires (LMCU, Etat, Conseil régional et Conseil Général du Nord), qui devrait être signé avant la fin 2002.

Dans cette perspective et au regard des contraintes calendaires (installation et saisine du 29 mars pour un avis fin juin), le Conseil de développement s'est organisé afin de produire un avis en direction du conseil de Communauté.

Il a mis en place trois groupes de travail autour de trois grands thèmes transversaux, issus des orientations stratégiques du Projet d'agglomération : Excellence, Équilibre et Qualité.

Le 21 juin, le Conseil de développement remettait au Président de Lille Métropole un **avis préliminaire** apportant un premier éclairage à l'attention des élus communautaires et des concepteurs et rédacteurs des documents de référence précités.

Le présent document constitue l'avis définitif du Conseil de développement sur le Schéma directeur de Lille Métropole et le Projet d'agglomération (Document commun d'orientation de juin 2000). Cet avis a été approuvé en séance plénière du Conseil de développement le 19 septembre 2002.

Le Conseil de développement est favorable à l'adoption du Schéma directeur de Lille Métropole tel que soumis à son examen. Il a souhaité néanmoins faire quelques remarques ou demandes particulières à son sujet. Quant au Document Commun d'Orientation " Vers un Projet d'agglomération ", il souhaite en voir évoluer certains aspects dans la perspective du Contrat d'agglomération et de sa déclinaison concrète.

Les recommandations s'articulent en trois points :

- prendre en compte quelques considérations générales,
- élaborer une vision partagée pour mieux traiter les priorités,
- mieux traduire la vision au travers d'exigences concrètes

1. Prendre en compte quelques considérations générales

A – Adaptabilité et souplesse

Les **écarts calendaires** entre les diagnostics et l'élaboration des documents sont importants : appuyer la conception de stratégies et donc de projets sur des diagnostics datant de 5 ou 10 ans est risqué. Il est donc indispensable d'innover en matière de **méthodologie d'adaptabilité** des processus de réflexion et de prise de décision ainsi que des documents de référence.

Il est souhaitable que les acteurs choisissent une **méthode pour adapter les objectifs et les projets qu'ils proposent en fonction des données les plus récentes**. Un **observatoire des engagements** à prendre et de la **cohérence entre documents d'orientation** pourrait être l'un des supports de cette méthodologie.

Dans cette optique d'adaptation permanente, un certain nombre de thèmes ont été mis en évidence :

- Il faudrait envisager rapidement des **dynamiques effectives entre le Schéma directeur et le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement (durable) du Territoire (SRADT)**, même si ces deux schémas n'ont pas la même amplitude en termes d'échéances, ni la même pertinence territoriale. Les destins de la Région et de sa Métropole sont indissociables et complémentaires dans une optique de développement durable.
- De même, conviendrait-il que les **Conseils de Développement** ou structures consultatives assimilées **des différentes structures intercommunales de l'Aire Métropolitaine transfrontalière mais aussi de la Région Nord-Pas de Calais, s'organisent en réseau**.
- Le **Conseil de développement**, par le biais de ses groupes de travail, pourrait être un **outil participant à la démarche d'adaptation permanente** du Schéma directeur devenu SCOT (Schéma de cohérence territoriale), mais aussi du projet d'agglomération, en accompagnement du travail des élus et des techniciens de Lille Métropole Communauté urbaine.

Dans le même esprit, il est souhaitable de **réduire les écarts temps** entre la définition des stratégies, la mise au point des projets et leur réalisation, quitte à engager les démarches nécessaires pour faire évoluer par la loi les délais réglementaires concernés.

Il est important de pouvoir introduire plus de **souplesse dans ces documents de référence** notamment pour que puissent être intégrés les projets et micro-projets qui peuvent émerger après la rédaction de ces textes, voire, de leur traduction contractuelle.

B – Comparer et anticiper

L'introduction d'une démarche¹ systématique de comparaison internationale et évaluation (benchmarking) des métropoles concurrentes, la veille effectuée sur les nouveaux concepts émergents en matière de positionnement stratégique, la prise en compte de la mobilité et de la mutation rapide de ces phénomènes, devraient permettre à LMCU, pour peu qu'elle mobilise l'ensemble de ses acteurs sur une vision commune, de rattraper, d'avaliser, d'anticiper sur son devenir économique, sociétal et environnemental, et de dessiner les stratégies qu'il convient de mettre en œuvre pour donner du corps à cette vision collectivement partagée.

Les documents n'utilisent guère, voire pas du tout, la méthode du benchmarking. Pourtant, il est essentiel que les élus puissent cerner et utiliser les "**regards**" **extérieurs** qui reflètent les forces et les faiblesses de la

¹ Démarche à cibler par ville en fonction du domaine souhaité de comparaison.

Métropole. L'analyse comparative de ces visions permettrait d'ajuster les stratégies et les projets métropolitains ainsi que leur communication.

Certains proposent de se pencher sur le cas de Dortmund, ville minière qui a fait évoluer son stade de football et les possibilités de parking à proximité ou d'Amsterdam pour son approche de l'excellence ou de Gand pour Flanders Expo ou encore de Manchester pour sa régénération urbaine ou même de Vienne (Autriche). Mais la majorité se prononce pour l'étude du cas de Valencia (Espagne), dont l'évolution et la croissance sont plus proches de celles de la métropole lilloise.

La démarche qui sous-tend les documents se réfère trop souvent à une logique de "réparation" alors qu'il faudrait se placer dans une **logique d'anticipation** pour "transformer", innover, se placer dans une perspective positive d'ouverture à de nouvelles dynamiques.

C – Connaître et faire connaître

La Métropole doit apprendre à valoriser ses atouts pour améliorer sa puissance de rayonnement : celui qui se connaît bien sait se mettre en valeur et se faire reconnaître. Les documents de référence pourraient donc décliner une **stratégie de communication (inter)active** : Faire, connaître et faire connaître, tels devraient en être les maîtres mots.

Il s'agit là d'améliorer la connaissance de la Métropole par ses habitants, développer l'appropriation de leur territoire dans son ensemble tout en communiquant à différentes échelles : régionale, nationale, internationale. Les Métropolitains eux-mêmes seraient sans doute les meilleurs vecteurs de cette communication pour peu qu'ils disposent de façon aisée d'un média approprié.

Faire savoir, c'est donner ou redonner aux concitoyens un sentiment d'appartenance, de fierté, générer du prosélytisme, de l'énergie renouvelée, des synergies.

Dans ce sens, il est capital de construire une Image, une **Identité de la Métropole** lisible au niveau régional, très compétitive au niveau national et international, notamment à travers de nouveaux signes urbains originaux : projets architecturaux, grands événements sportifs ou culturels, innovation touristique.

D – Clarifier pour mieux mobiliser

Les **textes** sont difficiles à lire par des non spécialistes. Or, la Communauté urbaine désire une mobilisation des citoyens. Le Conseil de développement suggère donc que les techniciens soient initiés à **les rendre plus abordables** par le plus grand nombre pour une meilleure appropriation (des projets, ...), et pour stimuler la participation de la population. Une idée pourrait être de **vulgariser** systématiquement tous les **documents techniques** de référence.

En outre, des moyens simples facilitant la connaissance des strates décisionnelles administratives et la compréhension des cohérences et imbrications des programmes et procédures, seraient les bienvenus.

Un organigramme de l'ensemble des niveaux de compétences du territoire métropolitain transfrontalier en liaison avec les territoires régionaux pourrait apparaître dans les documents de référence. Un échancier prévisionnel pourrait l'accompagner pour rendre transparentes les "ambitions-temps" et stimuler les acteurs.

Par ailleurs, la partie Transports du Schéma directeur intégrant les objectifs du Plan de déplacements urbains (PDU), voté en 2000 par LMCU, nécessiterait une communication spécifique et pragmatique, afin de mobiliser la population en faveur de ces ambitions qu'elle doit pouvoir s'approprier.

Enfin, le Conseil de développement sollicite la mise en place de systèmes de suivi et d'évaluation des programmes stratégiques avec des indicateurs visant la transparence et lisibles pour le plus grand nombre.

E – Porter le regard au-delà des limites de la Métropole

La société de la mobilité qui ne cesse de s'accroître a des incidences majeures : elle conduit essentiellement à prendre en compte un territoire non pas à l'intérieur de ses limites administratives mais à l'intérieur du territoire vécu par la population ; on distingue ainsi des pratiques évolutives entre le lieu de résidence et le lieu de travail, dans la fréquentation des commerces, dans la tendance au tourisme de proximité, ...

La réalité vécue conduit sans doute à de nouvelles priorités et à revisiter les concepts trop territorialisés.

Le territoire vécu s'étend ainsi, pour beaucoup de métropolitains, sur un territoire transfrontalier allant jusqu'à une trentaine de kilomètres du centre de Lille : il s'agit d'un territoire franco-belge qui englobe une partie du bassin minier de la Région Nord-Pas de Calais.

L'échelle de la **Métropole transfrontalière** est ainsi à considérer dans le travail dans tous les domaines, et toujours en complémentarité **avec les autres territoires régionaux**, notamment le bassin minier. Il est souhaité que soient prévus dans le projet d'agglomération des "sensibilisations" des techniciens des deux côtés de la frontière afin de penser systématiquement à la synergie entre ces territoires français et belges mais surtout métropolitains !

F – Faire travailler ensemble public et privé

Il est bien des domaines où des **partenariats "public/privé" par objectif** seraient particulièrement bienvenus pour faire aboutir les projets : il serait utile que le contrat d'agglomération le mentionne clairement. Rêver de tout confier au secteur public conduit à l'asphyxie des capacités financières des collectivités –qui ne pourront que se rattraper par l'impôt. Penser tout remettre à la sphère privée conduit à l'immobilisme prudent de la sphère publique, voire à des blocages réglementaires. Le partenariat sur objectif peut apporter une solution positive à la gageure que pose notre rayonnement futur indispensable.

C'est bien la qualité et la richesse des réseaux de relations et de communication s'établissant entre les acteurs qui favorisent la dynamique de projets et les formes multiples d'anticipation.

2. Élaborer une vision partagée pour mieux traiter les priorités

Le Conseil de développement souhaite **exercer un droit d'interpellation des élus** pour prendre en compte les attentes de la société civile au niveau de la vie communautaire.

L'Homme doit en effet rester au cœur des réflexions, des projets, des réalisations, sur le plan du vécu quotidien, du vécu professionnel et du vécu plus généralement culturel, et le **développement durable** demeurer un fil conducteur essentiel non seulement dans la rédaction mais aussi dans les réalisations.

Il y aura effectivement développement durable dans le champ de "l'équilibre" de l'agglomération, si trois préoccupations sont systématiquement intégrées, à savoir :

- l'adaptabilité² des services, des infrastructures, ... pour permettre l'accès³ de tous à la ville et à une qualité de vie égale,
- la prise en compte, dans chacun des thèmes déclinés dans le Projet d'Agglomération, de la dualité excellence/cohésion sociale, de façon à organiser volontairement les complémentarités et à trouver de nouveaux effets leviers pour les politiques intercommunales (en termes de logement, d'éducation, de culture, de sports, de transports, de tourisme, de formation...),
- l'articulation des réalités géographiques (du quartier au transfrontalier, entre l'urbain et le rural, ...) et des logiques de "temps"⁴, pour optimiser les moyens disponibles et renforcer l'action.

Dans les documents de référence soumis à l'examen du Conseil de développement, il manque une vision, c'est-à-dire ce que l'on souhaite que soit Lille Métropole au bout du laps de temps de validité de ces documents, dans 15 ans.

L'essentiel est de construire une **vision collective du développement de la Métropole**, au cœur de sa région, en sachant adapter la réflexion sur la mobilité de notre société aux territoires réels et vécus et non pas seulement aux territoires "administrés", tout en observant les modes de développement des grandes métropoles internationales (Valencia, Amsterdam, Hanovre, ...).

La notion d'Excellence suppose que la Métropole soit la "meilleure" à un moment donné, sur une cible clairement définie et collectivement partagée, et qu'elle le reste dans le cadre d'une dynamique inscrite dans la durée. Il faudra donc **bâtir cette vision avec et pour le plus grand nombre**.

Nous devons par ailleurs privilégier la croissance, qu'il s'agisse de population⁵ – de population jeune de surcroît – ou de croissance économique, et porter un coup d'arrêt à la désindustrialisation progressive de la Métropole.

Nous devons nous donner les moyens infrastructurels, techniques et humains pour atteindre cet objectif et savoir communiquer sur ce qui fait notre différence comparative, acceptée et partagée par le plus grand nombre. **Nous pourrions ainsi devenir la référence des métropoles qui compteront demain en matière d'ingénierie de la mutation économique et sociale.**

La vision de notre Métropole s'exprime en terme d'attractivité. Cette notion est primordiale aujourd'hui ; il s'agit de définir les populations que l'on veut toucher et de déterminer les outils susceptibles de les motiver dans les domaines clés.

² Opérationnelle, financière, ...

³ L'accessibilité correspond au développement de solutions non discriminantes permettant à toute personne porteuse de handicap (physique, sensoriel, intellectuel, financier, face à l'écrit, ...) de vivre la liberté de citoyen ordinaire et d'habitant de l'espace social commun.

⁴ ex. le temps des habitants n'est pas forcément celui des procédures, ...

⁵ l'INSEE prévoit un déclin relatif de la population à l'horizon 2030

Le Conseil de développement a retenu quelques **populations-cibles** sur lesquelles la Métropole devrait concentrer ses actions visant, notamment, l'essor de sa compétitivité à l'échelle nationale et internationale :

- **les inventeurs, les chercheurs, les universitaires, les cadres de haut niveau et leurs conjoints**, eux-mêmes souvent cadres de haut niveau. L'attractivité se mesure également à travers la capacité à attirer ce type de population, à proposer un panel de formations adaptées, à faciliter une intégration professionnelle par le biais d'emplois hautement qualifiés, à valoriser largement les résultats de la Recherche. Une vraie politique d'attractivité du milieu de la Recherche pourrait se traduire notamment par une revalorisation de la carrière des chercheurs, la mise en place de services facilitant l'accueil du chercheur et de sa famille ainsi que leur intégration (comme à Londres, par exemple).

Ainsi est-il **primordial de créer les conditions d'essor de la Recherche-développement capable de provoquer la croissance**. La Métropole doit se donner les moyens d'investir dans le but d'attirer et de retenir " ceux qui ont la connaissance, les travailleurs du savoir " .

- **les organisateurs d'évènements** de portée européenne mondiale. À ce titre, il nous faudra donner impérativement à Lille Grand Palais et au paysage hôtelier métropolitain le développement en termes de surface d'exposition (actuellement de 18000 m² seulement pour Lille Grand Palais⁶) et de nombre de chambres de qualité 4 étoiles, que notre positionnement sur la scène internationale des congrès réclame dès à présent.

La métropole doit devenir une étape naturelle et systématique de tous les événements européens fonctionnant en tournées organisées. Lille doit devenir une ville étape de tout ce qui se fait de grand, et pour elle-même accroître sa capacité d'accueil.

A ce titre, faire du " Grand Lille " la seule métropole capable d'accueillir le congrès annuel de 10 000 à 20 000 cardiologues venant du monde entier serait un critère discriminant positif sur la scène internationale. Ce positionnement audacieux pourrait faire partie de la vision d'excellence que nous voudrions dessiner et projeter.

- **les touristes** en recherche de destinations bien identifiées qu'elles relèvent du tourisme privé ou d'affaires, voire du tourisme de proximité. Le développement du tourisme urbain implique d'autres réflexes, d'autres préoccupations, à **gérer harmonieusement avec les attentes des citoyens et au bénéfice de tous**.

On note la nécessaire amélioration de la qualité de l'accueil : des taxis aussi le Week-end, un meilleur accès aux gares, des capacités plus importantes en termes d'hôtellerie, de congrès, des services adaptés, ... Il s'agit également de comparer, d'analyser et d'évaluer les différentes normes de qualité d'accueil à travers les grandes métropoles européennes pour en retirer les leçons transférables à notre territoire.

Il nous faut développer l'image et le rayonnement de la Métropole par le biais de nouveaux signes urbains originaux, de projets architecturaux audacieux qui catalysent le tourisme privé et le tourisme d'affaires et qui feront également de la métropole le nouveau " must " des organisateurs d'évènements.

- **les sportifs** et le sport de haut niveau. Une métropole ne se conçoit pas sans un grand stade articulé sur les systèmes de loisirs collectifs culturels, comme celui de Manchester par exemple, qui a su allier le sport, l'économique, le ludique, le festif et l'accueil de congrès de très haut niveau international : ce niveau d'équipement doit générer un vrai lieu de vie. Une politique sportive de haut niveau, dont les fondations sont déjà en place au sein de disciplines et de clubs prestigieux (football, volley-ball, handball, athlétisme,

⁶ Son développement est conditionné non seulement par l'augmentation de la capacité hôtelière de la Métropole (en bonne voie dans la perspective de Lille 2004), mais aussi par l'accroissement de sa surface d'exposition pour accompagner le développement de ses salons habituels (tissu premier, VAD, Tourissima, ...) et pour accueillir de nouveaux congrès qui se financent en partie par de l'exposition. Actuellement, avec ses 18 000 m² (Norexpo faisait 70 000m²), il fait figure de parent pauvre dans l'échiquier de la concurrence française et surtout internationale dont les parcs d'exposition dépassent pour la plupart 50 000m².

cyclisme, jumping, voile) doit être mise en œuvre pour détacher le " Grand Lille " dans le peloton de tête des métropoles qui émergent au cœur d'une région qui gagne elle aussi.

Ces populations-cibles ne traduisent pas une liste exhaustive des domaines sur lesquels l'agglomération doit se pencher exclusivement et activement, mais des points d'ancrage de politiques diverses à l'échelle de l'agglomération lilloise qui permettront, en parallèle des politiques communautaires proposées pour les domaines décrits ci-dessous, d'asseoir la métropole lilloise en tant que métropole internationale.

Le Conseil de développement peut contribuer à faire émerger cette vision collective ; dans cette perspective, il a d'ores et déjà identifié **quatre domaines sur lesquels une action volontariste doit être conduite en priorité, voire en urgence** :

A - L'habitat et la qualité de vie.

L'habitat et la qualité de vie doivent être affirmés comme un élément central et prioritaire de la politique intercommunale⁷ d'agglomération, tant sur un aspect de solidarité que dans une dimension "développement / économie / attractivité".

Pour les Communes, les efforts doivent être concentrés sur l'apprentissage et la mise en pratique au quotidien du **"vivre ensemble dans le respect des différences"**. À l'échelle intercommunale, il s'agit d'une mission de stratégie et de coordination propre à l'agglomération.

Au-delà de l'accent nécessairement affirmé de renouvellement urbain des secteurs les plus en difficulté de la métropole, il convient d'accroître fortement la synergie entre l'habitat et le développement global par des objectifs précis qui ne pourront être mis en œuvre que si la communauté urbaine adopte la compétence Habitat.

En effet, la juxtaposition de points de vue communaux ne crée ni stratégie commune, ni planification à long terme, ni vision prospective et cohérente, ni territoire d'actions pertinent pour un développement équilibré et durable de la métropole.

Ainsi, ces politiques communautaires de l'habitat pourraient s'articuler autour de 3 dispositifs :

1. un plan local de l'habitat communautaire (PLH), pour **un habitat et un environnement de qualité⁸ pour tous** (notamment répondant aux exigences de la haute qualité environnementale), qui réponde à l'ampleur du phénomène constaté, à savoir un manque depuis plus de dix ans de plus de 6.000 logements, et contribue à renforcer la mixité sociale et urbaine, et l'attractivité de l'Agglomération lilloise.

Ainsi, l'élaboration d'un PLH communautaire piloté politiquement et mis en œuvre au niveau de l'agglomération puis décliné au niveau communal constituerait le lieu où s'élaborerait avec l'ensemble des acteurs concernés (promoteurs, investisseurs privés, bailleurs sociaux, Pacts, associations, ...) une stratégie à moyen terme et des objectifs opérationnels.
Celui-ci serait la référence du contrat d'objectifs signé avec l'Etat, outil de mise en œuvre des politiques.

2. Une conférence intercommunale du logement à l'échelle de l'agglomération, afin de garantir notamment un accueil de qualité pour les personnes errantes (50 000 appels au SAMU social en 2001 ; 6000 personnes accueillies dont 5000 nouvellement arrivées) et l'organisation de politiques de peuplement intercommunales. La mise en œuvre d'un tel dispositif co-piloté par l'Etat et la communauté urbaine est aujourd'hui une urgence.

⁷ c'est-à-dire visant une réelle coordination des Communes et une harmonisation de leurs interventions.

⁸ Et autant que faire se peut Haute Qualité Durable, c'est à dire qui intègre la Haute Qualité Environnementale, mais aussi la question de l'accessibilité (au sens large) et de l'adaptabilité des logements.

3. Une politique foncière affirmée, permettant de répondre aux enjeux de la politique de la ville et du renouvellement urbain devant intégrer le développement durable dans la restructuration des quartiers et le recyclage des friches.

B – L'activité et l'emploi

Dans le domaine de **l'activité et de l'emploi**, de nouveaux espaces doivent être ouverts.

Ainsi, le **droit à l'initiative économique pour tous** doit être préservé et renforcé, ce qui implique, au-delà de l'action des dispositifs d'aide à la création d'entreprises, une réelle dynamique de réseau en faveur de l'émergence de projets (ex. Créativallée, Grand Lille Créativité), un soutien actif à la micro-activité notamment dans les quartiers sensibles, le développement des outils d'accompagnement et de financements adaptés, l'incitation à l'entrepreneuriat collectif, ...

La **mobilisation des fonctions productives du développement local**⁹, notamment dans le domaine des services de proximité aux habitants, aux collectivités, aux entreprises, dans celui de l'économie solidaire, doit être organisée, de façon à ce que les grandes opérations de transformation urbaine¹⁰ intègrent cette dimension dans les cahiers des charges.

L'équilibre de la Métropole passe aussi par la **valorisation et la diversification du domaine agricole** qui participe à l'emploi, à la qualité paysagère, aux loisirs, à la fonction nourricière. Les espaces ruraux et leurs habitants génèrent aussi un **tourisme rural** bénéfique à la Métropole. Il est nécessaire d'encourager ce développement d'activités qui favorise les liens avec le milieu urbain.

L'ouverture à l'emploi des jeunes issus de l'immigration, et en particulier aux postes à responsabilité (dans le domaine public ou privé), doit faire l'objet d'une action collective locale spécifique.

L'insertion est trop peu évoquée dans le Projet d'agglomération si ce n'est par la mise en place d'un PLIE communautaire (Plan pluriannuel pour l'insertion et l'emploi). Dans cette perspective, il faut s'interroger sur son rôle exact, même si cette démarche permettrait sans doute un niveau de mutualisation intéressant : correspondrait-il à un échelon pertinent ?

La formation, initiale ou permanente, a un rôle moteur ; elle est sans doute sous-estimée dans le projet d'agglomération.

Une réflexion approfondie sur le **rôle des organismes de formation dans le développement et l'Image de la métropole** est nécessaire pour vérifier l'opportunité pour l'agglomération de se positionner en tant que leader européen de la formation permanente.

La Formation associée à la Recherche, encore sous estimée, doit être tout autant prise en considération.

C – La Culture

Dans le domaine de **la culture et de la création artistique**, l'Agglomération lilloise doit **promouvoir et coordonner une politique culturelle élaborée à l'échelle de la Métropole**.

Car l'addition de 87 politiques culturelles dans 87 communes ne permettra jamais d'atteindre à la fois la cohérence des politiques et les investissements nécessaires à des équipements à la taille d'une grande métropole !

Des **manques importants sont constatés**, notamment :

- une salle moderne de spectacles permettant de présenter les grandes formes françaises ou étrangères de niveau international dans le domaine du théâtre ou de la danse,

⁹ c'est-à-dire la capacité à générer de l'activité et de l'emploi.

¹⁰ Exemple : grands projets au sein du Grand Projet de Ville.

- un réseau de théâtres de taille moyenne menant une vraie politique de programmation et pouvant soutenir de jeunes équipes,
- des lieux de répétition tant pour les musiciens que pour les comédiens, danseurs ou artistes de cirque, alors que la métropole présente un potentiel très important dans ces domaines,
- des lieux d'expression du spectacle vivant adaptés à l'échelle de la métropole.

Il s'agit non seulement pour la politique communautaire de rechercher l'**articulation et la complémentarité** avec les initiatives des autres sites de la Région Nord -Pas de Calais et des territoires transfrontaliers, mais surtout de favoriser au sein de la Métropole l'**émergence de structures culturelles transfrontalières**, dotées d'un nouveau statut juridique spécifique et approprié, que le récent accord franco-belge permettra de développer.

Ces efforts devront **garantir la mixité de l'offre et des pratiques interculturelles ainsi que l'accès de chacun à la culture** qu'il aura choisie.

L'agglomération doit parvenir à **faire de l'interculturel une richesse** à part entière dont il faut tirer parti : elle est effectivement l'une des métropoles présentant le plus d'origines et de cultures variées de ses habitants.

Il est urgent de penser à l'**après Lille 2004** : " Lille, capitale européenne de la Culture en 2004 " doit effectivement servir de support à cette dynamique, et **générer, en prolongement, des grands projets au développement durable** prenant appui sur la richesse multiculturelle de l'Agglomération transfrontalière.

D – Le sport

Le **sport** constitue un support incontestable de cohésion et de régulation sociale et d'animation locale, dont les initiatives restent actuellement trop segmentées. Il constitue également un vecteur d'image important pour la Métropole.

Le Projet d'Agglomération doit favoriser dans ce champ le maillage entre équilibre, excellence et qualité de vie en recherchant la **coordination et la mise en synergie des actions visant, d'une part, la démocratisation de l'accès au sport, d'autre part, le soutien au sport de haut niveau.**

L'**intérêt communautaire** doit être introduit dans la gestion, l'animation et l'adaptation des équipements sportifs de l'Agglomération, et générer de grands équipements sportifs tels que ceux prévus dans le cadre de la candidature aux Jeux Olympiques de 2004, facteur de notoriété et de lien social.

Le sport doit être aussi pensé comme un **vecteur d'apaisement** (évacuation de son énergie agressive), **de reconquête des quartiers**, notamment en facilitant des articulations entre sports de haut niveau et sports de proximité. Il semble important de pouvoir conjuguer la dynamique sportive aux efforts faits et à faire contre l'insécurité.

La Communauté urbaine et à travers elle, le Conseil de développement, pourrait-elle être l'instigatrice ou le partenaire des **Etats généraux du sport** (fin 2002) ? Une telle manifestation permettrait d'abord un état des lieux précis des équipements et des pratiques, ensuite une visualisation des politiques sportives, notamment dans les différentes communes de l'Agglomération.

Au terme de ces analyses, **le Conseil de développement a exprimé le souhait très vif que la Communauté urbaine se dote des compétences Habitat, Culture et Sport dans leur globalité.** Il est en effet de l'intérêt communautaire d'optimiser les stratégies à l'échelle du territoire vécu, l'agglomération, et que soit mise en place une gestion cohérente de ces thématiques fondamentales et porteuses de développement.

La bonne articulation des interventions communautaires et de proximité devrait ainsi constituer un axe de progrès prioritaire.

Car, habiter et vivre bien ensemble nécessitent qu'un certain nombre de conditions de base soient réunies, et que chacun (pouvoirs publics, acteurs locaux et citoyens) prenne, à son niveau, ses responsabilités pour une amélioration de la qualité de vie au quotidien.

Le Projet d'Agglomération garde encore dans l'ombre un certain nombre de préoccupations majeures, ce qui, en l'état, laisserait augurer d'une réelle difficulté à répondre à moyen terme aux enjeux du développement social et de l'équité attendue pour tous dans le territoire.

Ce Projet d'Agglomération doit démontrer la volonté d'une mobilisation collective, dont Lille Métropole Communauté Urbaine doit assurer l'impulsion et l'animation.

3. Mieux traduire la vision au travers d'exigences concrètes

La Vision de notre Métropole s'exprime en termes d'amélioration de l'attractivité.

La qualité devient la variable essentielle de l'attractivité d'un territoire, parce qu'elle caractérise en effet son identité : on est attiré par un lieu, un territoire qui dégage des signaux forts et clairs ; on y reste parce que l'on s'y sent bien.

La qualité pourrait cependant être encore plus fortement assurée en étant clairement présentée comme la **conséquence d'une volonté** et **l'illustration d'une dynamique interne**.

A – La qualité de la commande publique

La volonté pourrait être explicitée par l'inscription d'exigences garantissant la **qualité de la commande publique** :

- élaboration d'une charte de la qualité intégrant notamment la concertation pour la définition de la commande,
- consignation de critères précis de qualité dans un cahier des charges contractualisé entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre et les opérateurs,
- suivi de la réalisation par la maîtrise d'ouvrage,
- vérification de la cohérence entre les plans locaux d'urbanisme (PLU) et le Schéma directeur de Lille Métropole (SDDU),
- gestion concertée des interventions des différents opérateurs compétents sur les espaces publics, par le biais notamment de l'utilisation des Echanges de Données Informatiques. Il s'agit là d'éviter par exemple, l'ouverture d'une même voirie plusieurs fois dans un laps de temps réduit.

B – Des programmes de Recherche et Développement

L'existence d'une **dynamique durable de qualité** pourrait être garantie par l'inscription de **programmes de recherche – développement** permettant des innovations urbaines, nécessaires à terme.

Pour une stratégie d'identité urbaine

Le couplage entre qualité urbaine et identité lilloise reste à construire dans cette conurbation de villes moyennes. Il s'agit de reconnaître les formes urbaines, de connaître l'histoire et l'évolution contemporaine pour élaborer une **stratégie d'identité urbaine**.

Il faut aussi pouvoir relier les différents espaces de vie favorisant la socialisation, la compréhension et l'unité de la métropole, par des cheminements qui puissent être inscrits dans le Plan de déplacements urbains (PDU). Dans ce sens, il faut éviter les coupures de ville, de quartier dues notamment aux voiries.

Pour une intégration optimale de l'écologie urbaine

Des recherches en **écologie urbaine** peuvent permettre de dépasser les contraintes croissantes sur la quantité et la qualité de l'**eau potable**. Il est de la responsabilité publique de proposer, permettre ou même imposer des changements innovants et praticables de comportements dans les utilisations de l'eau.

Ainsi, en prévention de l'épuisement à venir des ressources naturelles et des nouvelles normes européennes plus exigeantes, il est nécessaire de réfléchir à la manière de repenser l'urbanisation qui doit permettre :

- de respecter le cycle naturel de l'eau,
- d'allier qualité urbaine et haute qualité environnementale,
- de rechercher l'intérêt effectif de bassins de rétention

La recherche dans ce domaine devrait permettre également de définir :

- les **critères de qualité** précis à imposer pour les nouvelles constructions et
- les **moyens d'éduquer** au respect de cette ressource précieuse

Outre la **problématique** de l'eau, celles des **déchets** et des **bio-énergies** préoccupent le Conseil de développement :

En ce qui concerne les déchets, il faut définir sans tarder :

- des **modes de tri puis de collecte pour tous** et pour toutes les zones et types d'habitat
- des **modes individuels de revalorisation des déchets " verts "** (fermentescibles).

Concernant les bio-énergies, le Conseil souhaite que soit développée rapidement la **recherche fondamentale et appliquée sur ces énergies renouvelables**, c'est-à-dire les alternatives possibles aux énergies polluantes.

Dans le cadre des compétences de LMCU, il s'agit de réfléchir sur les instruments pouvant être adaptés le mieux possible aux usages, c'est-à-dire entrer dans une vraie logique globale " Haute qualité environnementale " (HQE) et intégrer systématiquement cette logique à tout projet.

Pour des pratiques innovantes de déplacements

Des recherches sur les diverses **pratiques de transports** dans les différentes villes et métropoles du monde, peuvent aider à comprendre les déterminants des comportements de déplacement et à proposer des adaptations de l'offre qui ne soient pas que des améliorations d'une offre toujours contraignante tant pour les utilisateurs que pour les budgets publics.

Il s'agit d'**innover dans les pratiques intermodales et sécurisantes** et d'adapter les moyens de déplacement à la répartition démographique, notamment dans les zones les moins denses de l'agglomération en recherchant **des solutions souples**, répondant aux besoins des usagers mais aussi à ceux des non usagers des transports en commun,

Dans la perspective d'un rééquilibrage de l'espace urbain et de la diminution de la pollution (air, bruit), des modalités de **réduction des possibilités d'utilisation de la voiture individuelle**, ce qui suppose une **politique concertée des Transports collectifs**, de la part de toutes les autorités organisatrices de Transport ;

Dans le cadre du développement des transports à long terme, un **débat prospectif, au sein de la Communauté urbaine, sur la notion de " ville étalée " ou " ville densifiée "** devrait intervenir rapidement.

Conclusion

Pour conclure, la construction d'une vision collective suppose des débats, des partenariats par objectif, et la construction d'un nouveau dialogue entre les différents acteurs concernés. Car l'efficacité ne résulte pas aujourd'hui de l'action du plus fort mais du plus intelligemment solidaire.

Il s'agit donc de **développer une intelligence collective** en matière de stratégie métropolitaine. Après plus de cinq mois de travail, le Conseil de Développement considère qu'il peut en être un des stimulateurs.

Le débat inauguré par le Président de Lille Métropole dans cette saisine du Conseil de Développement Communautaire dépasse – et de loin – en ampleur et en durée, les seules validations du Schéma directeur et du Projet d'Agglomération.

Cela implique que le Conseil de Développement sélectionne avec pragmatisme les sujets dont il entend s'auto-saisir à l'avenir, afin de rendre des avis denses, pertinents et utiles à la collectivité.

Cela suppose que le Conseil des Élus et son Président proposent au Conseil de Développement de développer des réflexions de portée sociétale, sans craindre que les avis rendus remettent en cause des certitudes consensuelles à priori.

* * *

Son annexés à cet avis :

- une fiche de commentaires spécifiques sur le Schéma directeur de Lille Métropole,
- une fiche d'observations et de remarques pour le Projet d'agglomération,
- les contributions écrites, reçues des membres du Conseil de développement, classées par grands thèmes* : Excellence, Équilibre et Qualité.

* 3 groupes de travail se sont organisés autour de ces thèmes stratégiques dégagés par le projet d'agglomération.

ANNEXES

À L'AVIS DÉFINITIF DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

SUR LE PROJET DE SCHÉMA DIRECTEUR

(arrêté le 10 décembre 2001)

et

SUR LE PROJET D'AGGLOMÉRATION

de LILLE METROPOLE

- Fiche de COMMENTAIRES et SUGGESTIONS spécifiques du Conseil de développement relatives au Schéma directeur de Lille Métropole
- Fiche d'OBSERVATIONS ET de REMARQUES spécifiques du Conseil de développement sur le Projet d'agglomération (DCO juin 2000) + note de mise à jour de mars 2002.

SEPTEMBRE 2002

**Fiche de COMMENTAIRES et SUGGESTIONS spécifiques du Conseil de développement
relatives au
Schéma directeur de Lille Métropole**

Outre les remarques évoquées globalement dans les deux documents soumis à l'examen du Conseil de développement, certains de ses membres ont néanmoins souhaité y ajouter quelques commentaires et suggestions qui pourraient trouver une place dans le schéma directeur :

- Le Conseil de développement constate que l'annulation en 2000, du schéma directeur adopté en 1997, a permis de conforter de façon très positive la perspective "qualité dans le développement" de la Métropole. En effet, la nécessité de préserver les ressources en eau potable (champs captants) et la notion de développement durable ont été prises en considération par le projet de schéma directeur arrêté le 10 décembre 2001.
- **L'agriculture** semble, par l'utilisation de termes particuliers, tel " protégé ", constituer un domaine d'exclusion qui renforce la dualité entre l'urbain et le rural. Le zonage, autrement dit, la définition d'une véritable vocation des espaces, reste très important dans la mesure où ceci permettrait d'éviter l'incertitude du devenir de ces zones ou projets à court ou moyen termes.
Le Conseil de développement suggère la préservation ferme d'espaces agricoles (et non de " réserves ") qui peuvent constituer à la fois :
 - des sas géants entre les zones d'habitat dense et les zones d'activités, et
 - des éléments de qualité paysagère
 - des parties intégrantes de zones de loisirs
 - une véritable activité économique, quelquefois très spécifique en termes de production par exemple (maraîchage).
- **Certains aspects pourraient être plus nettement explicites :**
 - * **Le tracé de l'A24** en pointillés, devrait faire l'objet d'un débat de fonds pour le positionner clairement et de manière moins incertaine. Si cet axe devrait permettre le desserrement, les modalités de sa mise en œuvre et les délais de sa réalisation sont vraiment incertains.
 - * **Les dessertes de la zone Euratechnologies** (entre l'A25 et les ponts de la Deûle) ne sont pas clairement identifiées.
 - * les périmètres des **zones de champs captants** et des **zones occupées par des entreprises polluantes** ou potentiellement polluantes (Wavrin notamment) ne sont pas clairement distingués. La crainte est celle de voir en réalité se développer des activités polluantes en bordure ou à proximité de ces zones " sanctuarisées ".
 - * la conception du Grand stade à Grimomprez-Jooris intègre-t-elle bien le devenir souhaitable de **la citadelle** comme **principal espace de qualité internationale** pour la Métropole ?
- **Concernant les transports publics, plusieurs démarches pourraient être engagées :**
 - * Une étude approfondie sur les **transports adaptés aux échanges entre les milieux urbain, périurbain et rural** qui constituent la Métropole, pour éviter des solutions systématiquement lourdes. Cette étude devrait permettre la recherche des solutions adaptées aux besoins, notamment pour les déplacements transversaux de la Métropole, et que ce soit dans le cadre des déplacements domicile-travail ou de loisirs.
Une ligne de **tramway de ceinture** reliant les communes périurbaines et irriguant les zones d'activités pourrait être mise à l'étude. Ce tramway de ceinture pourrait aussi favoriser l'accès des familles aux espaces naturels et de loisirs. Peuvent être également étudiés en moyens complémentaires, des " taxi-brousse " ou taxi-bus.
De manière générale, le Conseil invite à réfléchir à la possibilité d'améliorer, dans une optique de développement durable, l'offre de transports en commun quitte à réduire parallèlement les possibilités de transports individuels.
 - * Une étude sur les conséquences de la création du métro (en particulier sur la ligne 2) permettrait de mieux gérer l'urbanisation en surface.

Concernant les transports de marchandises, des solutions alternatives, telles le ferroutage (ou "merroutage") devraient être recherchées activement et imaginées rapidement dans la mesure où des solutions lourdes nécessitent de nombreuses années de réflexion et de construction avant leur mise en service effective.

La multimodalité n'est pas suffisamment prise en compte : l'utilisation du ferroviaire et du fluvial devrait être développée avec la mise en place d'infrastructures spécifiques : des zones d'activités situées en bord à canal pourraient être prévues. Les schémas multimodaux de services de transport fixent en effet comme objectif le doublement du trafic fluvial d'ici 2010.

- Dans la logique demandée d'adaptation permanente des documents, la **révision du Schéma directeur dès le lendemain de son approbation pourrait être entreprise**, celui-ci prenant alors la valeur d'un SCOT (Schéma de cohérence territoriale).
- **Une remarque indirectement liée au projet de schéma directeur mais néanmoins importante :**
Le Conseil de développement considère que seule Lille Métropole peut veiller efficacement à la **concordance et à la cohérence, notamment, des PLU** (Plans locaux d'urbanisme) avec le Schéma directeur, ainsi qu'à **l'intégration des chartes qualité existantes** (ex Charte urbaine de la Marque).

Outre les remarques évoquées généralement pour les deux documents soumis à son examen, le Conseil de développement suggère de faire évoluer certains aspects du Document Commun d'orientation " Vers un projet d'agglomération " adopté en juin 2000 par LMCU :

1. La première observation est relative à la compréhension du document : il est indispensable d'utiliser un langage non technocratique et proposer des fiches de cadrage (organigrammes, compétences respectives, ...) pour que ce document soit lisible par tous.
2. Il est souhaitable de positionner le projet d'agglomération dans une **logique de transformation, d'anticipation** positive et non pas dans une logique réparatrice ou de rattrapage.
Ce qui impliquerait l'application de méthodes de travail d'anticipation ; notamment, concernant le potentiel de chercheurs dans la métropole (50% du potentiel de chercheurs et professeurs seront en retraite d'ici 2015) ou la population du territoire vécu.
Dans ce cadre, par exemple, les programmes de la valeur " Équilibre " pourraient apparaître dans une logique positive, centrée davantage sur l'Homme ; présentant l'intérêt d'une approche plus participative pour les personnes, incitant aux initiatives, favorisant les pratiques associatives :
 - B1 : " la politique de la ville au service de la réduction des inégalités " deviendrait : " encourager la diversité et la mixité sociale par une politique de la ville dont l'accompagnement social serait le maître mot ".
 - B2 : " la politique communautaire de l'habitat et de la ville renouvelée " deviendrait : " une politique de l'habitat intergénérationnelle " pour mettre davantage l'accent sur les habitants que sur les murs.
 - B3 : " la réorientation spatiale du développement économique et commercial " deviendrait " un espace public et des services de proximité adaptés aux personnes "
 - B4 : " l'accès à la formation, à l'emploi, à la culture et aux sports " deviendrait " une reconnaissance des savoir-faire pour faciliter l'accès à la formation, à la culture et aux sports ".
 - B5 : " la coopération entre Lille Métropole et sa région " serait complété par " avec une politique de jumelages sur les pratiques sociales, culturelles, environnementales ".
3. La recherche de l'intégration systématique de **l'écologie urbaine** (et l'innovation HOE) dans les développements prévus ou à venir pourrait être un objectif cohérent avec la volonté générale de répondre aux exigences du développement durable.
4. *L'habitat étant un facteur de développement de la Métropole, la synergie entre **habitat** et développement économique pourrait être renforcée.*
Dans le DCO, le diagnostic " habitat " n'est pas actualisé ; il est basé sur des données trop anciennes ; ce qui ne permet pas d'anticipation juste des besoins. Il manque au moins 6000 logements actuellement.
Il faudrait préciser page 64 du DCO, dans le programme B2 " la politique communautaire de l'habitat et la ville renouvelée " quelles seraient les actions permettant une meilleure utilisation du parc locatif privé à des fins sociales.
En outre, la distinction entre la Ville renouvelée et le Grand Projet de Ville (GPV) pourrait être mieux cernée.
Le concept de ruralité est actuellement une avancée moderne de la socialisation : profiter de la ville, savoir vivre la campagne, rester en proximité avec le milieu rural, mais aussi intégrer une alimentation plus proche de la nature. Le projet d'agglomération devrait aborder indirectement ces sujets, avec les développements de toutes les formes de transports vers les zones de proximité et de ruralité, avec les trames verte et bleue.

5. De l'avis de plusieurs membres, on peut affirmer que la **culture** et le **sport** pourraient être mieux pris en compte dans le projet d'agglomération, dans la partie " orientations et programmes stratégiques ", le diagnostic concernant notamment les infrastructures semble incomplet : de l'avis de plusieurs membres affirmer que le territoire est **sous équipé** par rapport aux ambitions de la Métropole.
DCO, page 69 - dans les attendus, il est dit à juste titre : " l'épanouissement personnel des jeunes repose sur le développement des missions " sociales " qui incombent aux grands équipements culturels ". Certes, mais il semble que la mission sociale occulte la mission " artistique ", essentielle, dont il n'est pas fait mention, et dont l'enjeu est la confrontation du plus grand nombre avec les œuvres nourries de la plus haute exigence culturelle. Cette mission " artistique ", ou " de création ", impose notamment un redéploiement sur le territoire transfrontalier de Lille Métropole d'équipements, de salles, ou de structures de haut niveau de compétence, et sortant des contraintes de la polyvalence liée aux lieux à vocation strictement municipale. La comparaison en nombre et en qualité d'équipements avec les grandes villes flamandes n'est pas flatteuse pour la Métropole.
6. DCO, pages 29 (A2) et 31 (2 et 3) en particulier - l'accent a-t-il été suffisamment mis sur l'incidence de la loi SRU, sur le plan du retour vers la densité en centre ville et la limitation de l'étalement urbain ?
7. DCO, page 50 - " stimuler des initiatives visant à stimuler le développement endogène (des entreprises) " : il serait souhaitable d'indiquer quelles propositions concrètes pourraient être mise en œuvre dans cette perspective. Le document devrait de manière générale développer une partie avec les recommandations précises.
8. DCO, page 54 - **Le projet SOLEIL** n'est plus d'actualité ; ce projet n'était qu'un outil pour accéder à un niveau de notoriété en matière de Recherche et rendre la Métropole plus attractive aux yeux des chercheurs. Aussi, ne pourrait-on indiquer, dans le projet d'agglomération, une nouvelle perspective en terme d'accueil de grand équipement ?
9. DCO, page 57, A5 - **Lille Grand Palais** est un outil logistique et de promotion au service de la Métropole, permettant d'organiser des manifestations d'envergure internationale. Seulement, son développement est conditionné non seulement par l'augmentation de la capacité hôtelière de la Métropole (en bonne voie dans la perspective de Lille 2004), mais aussi par l'accroissement de sa surface d'exposition pour accompagner le développement de ses salons habituels (tissu premier, VAD, Tourissima, ...) et pour accueillir de nouveaux congrès qui se financent en partie par de l'exposition.
Actuellement, avec ses 18 000 m² (Norexpo faisait 70 000m²), Lille Grand Palais fait figure de parent pauvre dans l'échiquier de la concurrence française et surtout internationale dont les parcs d'exposition dépassent pour la plupart 50 000m².
10. DCO, page 70 - une meilleure articulation entre les parties B4 (accès à la formation, la culture, le sport) et B5 (coopération avec les territoires infra régionaux et transfrontaliers) est nécessaire.

Il est indispensable de reconnaître la capacité d'initiative de la société civile. en organisant des espaces souples pour le **droit à l'initiative**, autrement dit, il faut laisser la possibilité dans le contrat d'agglomération d'intégrer de nouveaux projets (au niveau de l'enveloppe financière également), notamment dans le cadre de la politique de la ville.

Beaucoup d'idées sont explicitées dans le projet d'agglomération, il faudrait y joindre UNE IDÉE directrice et montrer comment pourrait être assurée la convergence entre les politiques, les projets qui en découlent et les moyens ad hoc et les modes opératoires ne sont pas bien appréhendables. Aussi, un éclairage systématique serait bienvenu, ainsi qu'une idée maîtresse qui constituerait LE projet fil rouge, mobilisateur pour l'avenir de la Métropole lilloise.

Enfin, la Communauté urbaine pourrait imaginer un tiré à part du Projet d'agglomération, à destination du grand public. Cette synthèse de vulgarisation pourrait inclure les choix retenus dans le Contrat d'agglomération.